AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_93-DE

Reçu l<u>e 27/04/2021</u>



DÉLIBÉRATION N°93 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/93

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur

Thème:

Etaient présents:

ARNAUD MURGIA

Culture

Objet:

Centre d'art contemporain – Programmation annuelle 2021 Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation:

Etaient représentés:

Date:

15 avril 2021

Affichage:

15 avril 2021

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA

Nombre de membres du conseil municipal en

exercice: 33

Présents: 28

Nombre de suffrages

exprimés: 33

Absents excusés:

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU, Richard NUSSBAUM

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-21 6500 337-2021 04 Catherine VALDENAIFE Reçu 16 20 004 / 2021 Publié 16 27/04/2021

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2;

CONSIDERANT la volonté de la commune de faire de son Centre d'art contemporain un lieu d'exposition de la création contemporaine, mais également d'actions permettant l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain;

CONSIDERANT que les actions mises en œuvre par le Centre d'art contemporain participent à l'animation et à la valorisation de la Cité Vauban, et plus largement à l'attractivité de la ville de Briançon;

CONSIDERANT les travaux de la commission CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME réunie le 19/04/2021,

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Culture réunie le 19/04/2021

Il est proposé au conseil municipal:

- D'approuver le programme d'actions suivant :
 - Report de l'exposition d'hiver « Gardiens de Cimes » au printemps
 2021 dates à préciser en fonction des autorisations gouvernementales;
 - Exposition « Quand les Beaux-Arts s'exposent », en partenariat avec l'atelier intercommunal des Beaux-Arts 1ère quinzaine de juin
 - Exposition de photographies « Hors les Murs » au parc de la Schappe
 du 4 juin au 26 septembre
 - Exposition d'été en partenariat avec le Frac Paca du 1^{er} juillet au 17 octobre
 - Résidences d'artistes Automne, Hiver (modalités et dates à préciser)
 - Exposition Hiver 2021-22 (thématique à préciser) du 17 décembre 2021 au 3 avril 2022

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_93-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021 Publié le 27/04/2021 D'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des actions 2021 : 35 000 € TTC

Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser Exposition hiver 2020-21 reportée au printemps	1 600,00	Subvention Département Hautes-	6 000,00
Exposition Hors les murs au parc de la Schappe	3 600,00	Alpes	
Exposition d'été - Partenariat avec le Frac Paca	12 100,00	Subvention Région Sud Paca	6 000,00
Résidences d'artistes	11700,00		
Exposition d'hiver 2021-22	6 000,00	Recettes propres	500,00
		Autofinancement	22 500,00
Total	35 000,00	Total	35 000,00

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département des Hautes-Alpes et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur les subventions telles qu'indiquées dans le plan de financement ci-dessus;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE DEL 2021.04.21/93

PUBLIÉE LE:

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA